



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 18  
Votants : 23

N°DEL 2024\_07\_080\_8

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29 août 2024

Objet : COMMUNAUTE DE COMMUNES

Adhésion de compétence de La Communauté de Communes Méditerranée  
Portes des Maures pour adhérer aux compétences optionnelles n°1, n°3 et n°8 au profit de TE83 - Symielec

**Présents :**

Bernard JOBERT  
René CARANDANTE  
Catherine HURAUT  
Yves NONJARRET  
Stéphanie MECHIN  
Linda TRIBET  
Robert DALMASSO  
Gabrielle DALMAS  
Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT  
Jacques BUTTARD  
Pierre MONETON  
Adama LACLAVERIE  
Julie HIVERT  
Michaël REBOTIER  
Roger OLIVIER  
Bernard BRUNEL  
Catherine BRUNETTO

**Pouvoirs :**

Jean-Michel VIGNAT donne procuration à René CARANDANTE  
Michèle CAPDEVIELLE donne procuration à Brigitte RINAUDO PINEAU  
Laurence GIORGINI donne procuration à Bernard JOBERT  
Chloé DE BROUWER donne procuration à Linda TRIBET  
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Thierry DOMENACH  
Matthieu TAROT

**Secrétaire de séance :**

Madame Linda TRIBET

=====  
**Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :**

La Communauté de Communes Méditerranée Portes des Maures (CCMPM) a délibéré le 3 avril 2024 pour adhérer aux compétences optionnelles n°1 « Equipement d'éclairage public », n°3 « Economies d'énergie » et n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de TE83-SYMIELEC.

Le Comité Syndical de TE83 – Symielec a délibéré le 25 juin 2024 pour acter ces adhésions.

**Il est proposé à l'assemblée délibérante :**

- **D'approuver** le transfert des compétences n°1 « Équipement d'éclairage public », n°3 « Économies d'énergie » et n°8 de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures au profit de TE83 - SYMIELEC,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Bernard JOBERT,



La Secrétaire de séance,  
Madame Linda TRIBET

Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,

10 SEP. 2024

Le Maire



COURRIER ARRIVÉ LE

626

28 JUN 2024

MAIRIE DE LA CROIX VALMER

Brignoles le 26 JUN 2024



HOTEL DE VILLE  
Monsieur JOBERT Bernard  
Maire  
Rue Louis Martin  
83420 LA CROIX VALMER

Objet : Notification adhésion de compétence  
Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures

Dossier suivi par : Philippe ICKE

Tel : 04 94 37 28 11

Nos réf : PI/LF/2024/389

Email : [lydia.fort@te83.fr](mailto:lydia.fort@te83.fr)

Monsieur le Maire,

La Communauté de Communes Méditerranée Portes des Maures (CCMPM) a délibéré le 03 avril 2024 pour adhérer aux compétences optionnelles n°1 « Equipement d'éclairage public », n°3 « Economies d'énergie » et n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de TE83-SYMIELEC.

Le Comité Syndical de TE83 - Symielec a délibéré le 25 juin 2024 pour acter ces adhésions.

Je vous remercie de soumettre à l'approbation d'un prochain Conseil Municipal cette délibération, dans un délai maximum de trois mois à compter de l'envoi de la présente et de me transmettre ce document (modèle téléchargeable sur le site du syndicat [www.te83.fr](http://www.te83.fr) espace Réservé rubrique Documentation) par mail [lydia.fort@te83.fr](mailto:lydia.fort@te83.fr) ou par courrier, une fois revêtue du contrôle de légalité.

Les identifiants pour l'accès au site seront adressés sur demande à [camille.guiol@te83.fr](mailto:camille.guiol@te83.fr).

A défaut de décision dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Président de TE83-SYMIELEC  
Adjoint au Maire de Brignoles  
Michaël OLLAGNIER